



BULLETIN D'ADHESION PARTENAIRE

Plus d'infos = <https://www.afa-phuket.org/>

Mail = partenaire@afa-phuket.org

WhatsApp = +33 (0)6 18 68 32 60 (Christel Cherré Anquetil)

| | |
|---|--------------------------|
| NOM DE L'ENTREPRISE ou PARTENAIRE | |
| DOMAINE D'ACTIVITE | |
| NOM & PRENOM DU CONTACT | |
| DATE DE NAISSANCE / NATIONALITE | / |
| ADRESSE D'EXPLOITATION | |
| NUM TEL DU CONTACT | |
| MAIL | |
| NUM WHATSAPP | |
| FACEBOOK | |
| SITE INTERNET | |
| VOTRE LOGO ou PHOTO | A nous adresser par mail |
| AVANTAGE(S) / REMISE(S) /ETC. OFFERT par le PARTENAIRE aux membres AFA (facultatif) | |
| DESCRIPTION DE L'ACTIVITE (03 lignes) | |

| SIGNATURES | Amicale Francophone Andaman | Entreprise ou partenaire |
|-----------------------------|-----------------------------|--------------------------|
| DATE = « Lu et accepté » | | |

1. OBJET

La présente convention a pour objet d'offrir aux entreprises et partenaires francophones et adhérant à l'Amicale Francophone Andaman, la possibilité de communiquer auprès des membres de l'AFA via différents outils de communication.

2. AVANTAGES RECIPROQUES ACCORDES

- Par Le Partenaire

Le Partenaire s'engage à régler la somme de 2 000 Baths à l'AFA au titre de sa souscription annuelle. Les modalités et infos de paiement vous seront communiquées par ailleurs.

Le Partenaire peut offrir un avantage, tel que décrit ci-dessus, aux membres de l'AFA (facultatif)

- Par l'Amicale Francophone Andaman

La personne "contact" de l'entreprise ou partenaire bénéficie d'une carte d'adhérent à l'AFA.

Par ailleurs, l'AFA donne à l'entreprise ou Partenaire un accès à ses supports de communication, comme suit :

- Votre présentation individuelle avec logo ou photo sur le site internet <https://www.afa-phuket.org/> (par ordre alphabétique et/ou par domaine d'activité)
- 01 Annonce de votre partenariat dans le groupe WhatsApp des adhérents AFA
- 01 Annonce de votre partenariat sur la page Facebook AFA

3. DUREE = L'échéance de la présente convention est fixée au 31 décembre 2025.

La présente convention peut être dénoncée en cours d'année par simple message émanant du Président de l'AFA pour causes réelles et sérieuses, manquement aux obligations du partenaire : non-respect de l'image / démarches frauduleuses / utilisation du logo et des réseaux de l'AFA à des fins commerciales / utilisation de l'image de l'AFA sans autorisation préalable. Aucun remboursement ne sera effectué.

Si vous souhaitez ajouter d'autres personnes en tant qu'adhérents de l'association, vous pouvez télécharger le bulletin d'adhésion individuel ou famille sur le site internet <https://www.afa-phuket.org/>.

Aucune « exclusivité » ne peut être garantie à une Entreprise ou partenaire.

L'AFA est heureuse de vous compter parmi ses partenaires au service de la communauté francophone de Phuket-Andaman.